

Paris le 10 janvier 2022

de: UARGA

Union d'Associations de retraités et d'anciens du nucléaire
Le Prisme, 125 avenue de Paris, 92320 Chatillon
courriel: bureau@uarga.org; tél: 07 86 08 58 60; www.uarga.org

à: Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Président du Conseil de l'UE
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

Monsieur le Président du Conseil de l'Union Européenne et de la République Française,

L'alignement des planètes française et européennes vous place au bon endroit au meilleur moment pour agir sur l'avenir énergétique et climatique de notre pays et de l'Europe.

La situation européenne est critique, le spectre des pénuries électriques se rapproche, le marché électrique est désorganisé et les émissions de CO2 tardent à baisser. Les énergies renouvelables, objets de tant d'espoirs, ne sont pas parvenus en 15 ans à devenir rentables et à s'émanciper des subventions des Etats, sans lesquelles leurs promoteurs seraient en faillite.

Sauf à prolonger les polluantes énergies fossiles, comme en Allemagne, l'Europe ne semble pas en mesure de maîtriser ses objectifs climatiques, ni même son indépendance, tant croît sa dépendance aux technologies et au gaz importés.

Une décennie de "renouvelables à tout prix" a enrichi des spéculateurs mais appauvri les citoyens européens. Pire, dans certains pays, photovoltaïque et éolien n'ont apporté aucun bénéfice climatique. En France, chaque kilowattheure photovoltaïque (56 grammes de CO2/kWh) qui se substitue à un kilowattheure nucléaire (4 grammes de CO2/kWh) décuple à la hausse les émissions de carbone de la production d'électricité ! Un véritable écocide !

Pour avoir trop confondu l'objectif (réduire les émissions de gaz à effet de serre) et les moyens, la politique énergétique européenne se solde par un semi-échec. La subsidiarité doit redevenir la règle car les leviers et les atouts climatiques diffèrent d'un Etat à l'autre, sans oublier que le "mix" énergétique est une responsabilité des Etats membres.

Dès le 17 mars 2021, avec six autres Etats Membres, vous avez adressé à la Commission votre exigence que l'énergie nucléaire soit incluse dans la taxonomie financière du Pacte Vert Européen.

Depuis, le nombre d'Etats Membres qui s'engagent à placer le nucléaire au cœur de leur stratégie énergétique et climatique n'a fait que croître: Bulgarie, Finlande, France, Hongrie, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, ... sans compter des Etats déjà nucléarisés dont les stratégies alternatives incertaines pourraient re-poser la question du nucléaire, comme la Suède, la Belgique, l'Espagne et même l'Italie dont le Ministre de la Transition Ecologique vient, dans une déclaration remarquée de décembre 2021, de réinterroger la sortie du nucléaire pour son pays.

Il est temps que l'Europe réaffirme un soutien au nucléaire, conformément à l'un de ses textes fondateurs, le Traité Euratom de 1957, dont les Etats signataires s'étaient déclarés "*résolus à créer les conditions de développement d'une puissante industrie nucléaire, source de vastes disponibilités d'énergie et d'une modernisation des techniques, ainsi que de multiples autres applications contribuant au bien-être de leurs peuples*".

En France, après 15 ans d'indécision, vous venez d'annoncer, le 9 novembre 2021, la reprise de la construction de réacteurs nucléaires. A l'inverse, l'Allemagne vient d'entreprendre l'arrêt de ses derniers réacteurs pour confier son avenir au mix lignite / charbon / éolien / gaz russe.

La présidence française au Conseil de l'UE doit être l'occasion de redéfinir une politique énergétique européenne efficace, qui soit à la fois respectueuse de la responsabilité et des particularismes des Etats, mais aussi garante de la solidarité énergétique de l'Union concrétisée par un bon fonctionnement de son réseau et de son marché électriques, par son indépendance énergétique et le maintien de sa place de leader écologique et climatique dans le monde.

Face à ce défi, et à plusieurs constats, les signataires de ce courrier font les recommandations suivantes :

Constat 1 : les énergies fossiles sont les réels responsables du dérèglement climatique ; le gaz, notamment, est une cause du problème, pas une solution. S'il doit être temporairement une "énergie de transition" cela doit se limiter aux cas où l'Europe n'a pas su se doter de meilleures solutions ; mais l'inclure dans la taxonomie verte reviendrait à détourner vers cette énergie qui dérègle le climat des financements qui seraient plus utiles aux énergies réellement durables.

Recommandation 1 : engager l'Europe sans ambiguïté dans les processus de sortie du charbon, du pétrole et du gaz ; affirmer sa volonté de faire converger les mix énergétiques européens vers les sources d'énergie durables, dites dé-carbonées, que sont l'hydraulique, le nucléaire, l'éolien, la géothermie (dont l'aérothermie des pompes à chaleur), les bioénergies et le solaire. Tolérer le gaz comme énergie de transition mais l'exclure de la taxonomie verte.

Constat 2 : les aides et subventions d'Etat, ainsi que les financements à taux bas garantis, ont permis depuis 15 ans le développement des énergies photovoltaïques et éoliennes; mais la générosité trop prolongée de ces aides a découragé d'autres investissements et, temporairement, éloigné le mix électrique européen de ses optimums économique (hausse générale des prix domestiques et industriels), **technique** (déséquilibre entre productions pilotables et aléatoires, risque de blackouts, effacement d'industriels) et **climatique** (réduction décevante du CO2, prolongation de la majorité des anciennes capacités installées fossiles pour secours, voire construction de nouvelles dans certains pays de l'U.E.).

Recommandation 2 : réorienter les lignes directrices des incitations européennes (taxonomie , aides et subventions d'Etats, taxe carbone) de façon équilibrée pour l'ensemble des énergies durables, sans autres critères de discrimination que leur efficacité climatique et leurs mérites (ou défauts) réels, afin de ne pas perdre de vue l'objectif final de l'Europe : la neutralité carbone au moindre coût en 2050.

Constat 3 : dysfonctionnement du marché électrique

La libéralisation du marché européen de l'électricité avait pour ambition de faire **bénéficier les consommateurs** de prix bas et compétitifs. L'inverse s'est produit : depuis 10 ans la **hausse des prix** est régulière et significative pour le consommateur électrique européen. Au moins deux causes sont impliquées :

3A : priorités d'injection et tarifs garantis de rachat

Aujourd'hui la **cohabitation entre, d'une part, un marché concurrentiel, et, d'autre part, des électricités renouvelables hors-marché**, car bénéficiant de priorités d'injection et de tarifs de rachat garantis, a conduit à une **désorganisation du marché**, avec tantôt des épisodes de prix négatifs - lors des surcroûts d'ensoleillement ou de vent, tantôt des prix en forte hausse - lorsque absences de vent et/ou de soleil coïncident avec une consommation.

3B : tarifs régulés de vente (TRV)

Certains Etats pratiquent des TRV pour leurs consommateurs domestiques. Cette pratique **contrevient à la règle européenne de libre concurrence**. Elle peut néanmoins bénéficier de **dérogations en échange de contreparties**. C'est le cas en France : notre pays a proposé, comme contrepartie de ses TRV, le système ARENH (accès régulé à l'électricité nucléaire historique) qui consiste à vendre à prix coûtant (42€/MWh) le quart de sa production nucléaire (100 TWh) à quelques 70-80 fournisseurs alternatifs afin que ces derniers puissent lui faire concurrence sur le marché. Le recul montre que très peu de fournisseurs ont profité de cette manne pour investir et devenir des producteurs concurrents d'EDF. La majorité s'est contentée de ne faire que de l'achat-revente d'électricité en empochant une marge.

Ces dysfonctionnements, s'ajoutant à ceux du "constat 2" ci-dessus, sont responsables de la pénurie en moyens de production pilotables et de la hausse générale des prix pour les consommateurs.

Recommandation 3A : rétablir une libre concurrence non faussée sur le marché électrique européen ; conforme aux règlements européens, cette libre concurrence doit à la fois profiter aux consommateurs et encourager les investissements dans des moyens de production selon leurs mérites.

Recommandation 3B : la France devrait se conformer aux règles européennes de libre concurrence du marché électrique, renoncer à ses Tarifs Régulés de Vente (TRV), et au monopole d'EDF sur son territoire. Alors seulement elle pourra abandonner les contreparties : (i) abandon de l'ARENH et (ii) abandon de la mise en vente des concessions hydrauliques françaises. Le cas échéant, elle pourra proposer l'ouverture du capital des futurs réacteurs nucléaires à des participations concurrentes (qui existent déjà sur le parc actuel).

Constat 4 : le système européen des **Garanties d'Origine renouvelables (GO)**, dont bénéficient notamment l'électricité photovoltaïque et éolienne, prévoit que **les certificats "verts" puissent être dissociés physiquement et temporellement de l'électricité qui les a générés et "collés" par exemple sur de l'électricité fossile ou nucléaire** ainsi revendue avec un label "vert". L'électricité nucléaire ARENH, notamment, sert largement de support à la revente, légale mais trompeuse, de certificats verts aux consommateurs.

Recommandation 4 : *créer une garantie d'origine (GO) nucléaire, non interchangeable avec la GO renouvelable, afin de permettre au consommateur, dans ses choix citoyens en faveur du climat, d'élargir ses fournitures électriques durables.*

Constat 5 : **l'énergie nucléaire est une énergie d'avenir**, une de celles, parmi les énergies durables, qui présentent le plus de promesses pour subvenir aux besoins futurs de l'humanité. Le projet de taxonomie des financements verts européen méconnaît actuellement cette réalité en qualifiant, sans raison, l'énergie nucléaire d'**énergie de transition**.

Recommandation 5 : *supprimer dans la taxonomie toute limitation dans le temps pour la construction de nouvelles centrales nucléaires (comme 2045 pour les permis de construire et 2040 pour les travaux de prolongation de durée de vie des centrales existantes), ainsi que toute exigence de garanties sur les activités minières, le traitement des déchets et le démantèlement, qui relèvent des autorités de sûreté nationales et pas de la Commission Européenne, et qui ne sont d'ailleurs pas exigées pour les renouvelables.*

Nous, signataires, sommes des citoyens soucieux d'un avenir énergétique durable, avec en commun notre expertise et une expérience reconnue dans l'énergie.

Nous souhaitons que la Présidence française porte devant le Conseil de l'UE un message énergétique basé sur les réalités (scientifiques, climatiques, économiques et sociales) débarrassé des biais qui fragilisent aujourd'hui l'avenir énergétique et climatique de la France, de l'Europe et de la planète. *En même temps*, il conviendra de mettre la politique française en cohérence avec la politique climatique européenne et l'Accord de Paris sur le climat, en réformant notre Stratégie Nationale Bas Carbone et les lois qui lui sont associées, comme la Loi de Transition Énergétique de 2015 pour le moins dépassée pour avoir ciblé notre électricité décarbonée plus que les énergies fossiles de nos transports et chauffages.

Le temps presse. Les enjeux climatiques sont au dessus des agendas européen et de notre élection nationale. Des actions urgentes sont nécessaires et attendues du locataire actuel de l'Élysée, comme elles le seront de son successeur.

Monsieur le Président de la République, vous assurant de notre volonté d'oeuvrer pour l'intérêt général et de notre soutien à l'action que vous avez engagée en faveur de l'énergie nucléaire, nous vous prions d'accepter l'expression de notre haute considération.

Au nom de l'UARGA:

Robert BASCHWITZ
Patrice CAUMARTIN
Pierre CORYN
Louis-François DURRET (président UARGA)
Dominique GRENECHE
Bernard LENAIL
Gérard LEPINE
Gérard MAHAUD
Pierre MIQUEL
Jean-Luc SALANAVE
Jacques SIMONNET

UARGA

Union d'Associations de retraités et d'anciens du nucléaire
Le Prisme, 125 avenue de Paris, 92320 Chatillon